

WILLY DIT:



RESTER LIBRE –
C'EST POUR CELA
QUE JE ME BATS!

S'engager pour nos valeurs

L'UDC s'engage pour la culture chrétienne et occidentale qui est à la base de notre identité et de notre cohésion. Ce n'est pas sans raison que le drapeau de notre pays porte une croix et que notre hymne national a la forme d'un cantique. La liberté de religion et de conscience permet cependant à tous les citoyens de penser, d'écrire et de parler librement et aussi de pratiquer librement leur foi.

Soigner nos racines

La séparation de l'église et de l'Etat ne doit pas nous cacher qu'une conception chrétienne de l'être humain et de la société est d'une importance capitale pour la culture et la politique de la Suisse. La perte de ces racines aurait des effets désastreux. Faut-il rappeler que la liberté individuelle est précisément une conséquence de la conception chrétienne de l'être humain? Le développement de la démocratie depuis l'antiquité ne peut être compris que par le développement de la responsabilité individuelle. L'éthique protestante du travail est à la base d'une société marquée par l'esprit d'entreprise et le goût de la performance. Les fondements chrétiens et occidentaux nourrissent la raison, la créativité et l'innovation. L'esprit d'entreprise et le progrès prennent racine dans la foi active en un avenir prospère. L'idée catholique de la subsidiarité et de la valeur fondamentale de l'individu au sein de la création marquaient et marquent toujours les Suissesses et les Suisses, de même que le fédéralisme de notre pays. Les problèmes doivent être résolus sous la responsabilité individuelle de chacun et dans la mesure du possible par les personnes et les milieux concernés.

Respecter le régime légal

La tolérance et l'ouverture sont d'autres éléments de l'héritage chrétien. Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'observer d'un œil critique certains développements. Il existe actuellement un tabou de réflexion qui interdit d'observer attentivement et d'un œil critique la religion islamique. Plus de 400 000 musulmans vivent aujourd'hui en Suisse. Certes, seule une petite minorité d'entre eux sympathisent avec les idées islamistes extrémistes. Les immigrants musulmans proviennent cependant souvent de pays où l'Etat de droit démocratique n'existe pas. Ils apportent une conception du droit et de l'ordre incompatible avec notre système juridique et nos règles démocratiques. Les tendances à la radicalisation et au repli sur soi ne doivent pas être sous-estimées. Il existe chez nous aussi des personnes et des groupes proches de l'islamisme radical. Les communautés islamiques

réclament ouvertement d'être reconnues comme corporations de droit public ou de pouvoir faire former leur clergé dans des universités suisses. Il serait naïf et dangereux d'accepter sans esprit critique ces défis et ces revendications de bénéficier de conditions juridiques spéciales.



La séparation de l'église et de l'Etat ne doit pas dissimuler le fait qu'une vision chrétienne de la société et de l'être humain est essentielle à la culture et la politique de la Suisse.

Veiller à la liberté de croyance et de conscience

Il s'agit de conserver et d'entretenir nos racines spirituelles, mais aussi historiques et culturelles. La tâche des églises est d'offrir, par la prédication et la pastorale, soutien et conseils pour permettre aux femmes et aux hommes de mieux affronter les difficultés de la vie. Les églises apportent ainsi une contribution essentielle à la Suisse sociale. Ni un parti politique, ni l'Etat ne doivent imposer des convictions religieuses aux gens ou leur prescrire la «foi juste». Notre liberté de croyance et de conscience permet à chacun de penser, d'écrire et de parler librement, mais aussi de pratiquer librement sa foi. Les églises et communautés religieuses bénéficient donc, dans le cadre de la Constitution fédérale, de la liberté de prédication et elles peuvent déployer librement leurs activités religieuses. Cette tolérance cesse cependant lorsque des communautés religieuses méprisent, voire combattent précisément la tolérance.

Exiger le respect des règles

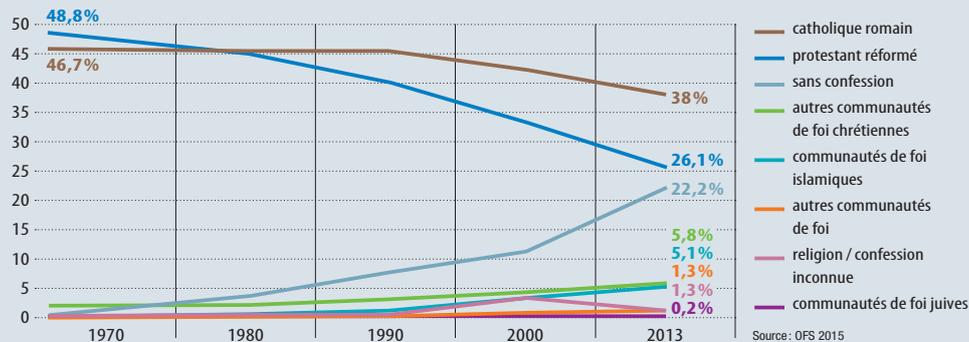
Exactement comme nous devons nous soumettre aux règles des Etats islamiques lorsque nous y séjournons, nous devons chez nous exiger le respect de notre droit. Nous ne saurions tolérer des sociétés parallèles ayant leur propre système de droit. Il est notamment hors de question que notre régime juridique libéral s'incline devant la Charia. Nos tribunaux ne doivent en aucun cas accepter une «origine culturelle islamique» comme circonstance atténuante. Il serait absolument inacceptable de tolérer, voire d'encourager des pratiques comme les mariages forcés, les assassinats pour l'honneur, des vendettas, les mutilations génitales des femmes, les mariages avec

des mineurs ou la polygamie. Notre Etat de droit a l'obligation d'exiger des immigrants le respect intégral de notre régime juridique et d'empêcher la moindre concession à cet égard.

Non aux sociétés parallèles

Notre régime juridique doit prendre des mesures adéquates pour empêcher que les problèmes posés par l'islamisme ne s'aggravent. Il faut bien faire comprendre que nos règles sont valables pour tous les membres de communautés religieuses et que toute personne qui veut vivre chez nous doit s'y soumettre. L'égalité devant la loi est un principe de base. Des mesures comme la dispensation des cours de natation, l'abandon des chants de Noël à l'école infantine ou encore des revendications spéciales concernant l'ensevelissement sont donc inacceptables. Une personne qui n'accepte pas sans réserve nos droits fondamentaux de liberté et de démocratie ne doit en aucun cas être naturalisée.

Population résidente de la Suisse dès l'âge de 15 ans selon l'appartenance religieuse, 1970 – 2013



POSITIONS

L'UDC

- s'engage pour le fondement chrétien et occidental de notre système étatique, de notre régime juridique et de notre culture;
- exige que, par exemple, les croix qui symbolisent notre culture chrétienne et occidentale, mais aussi notre religion soient tolérées et respectées également dans l'espace public;
- rejette tout droit spécial à motivation religieuse qui est en contradiction avec notre régime juridique;
- exige l'interdiction du port du voile islamique dans le service public comme, par exemple, la santé publique, la police, aux guichets publics ou dans l'enseignement;
- refuse toute règle spéciale d'ensevelissement dans les cimetières publics;
- s'oppose à une réglementation spéciale des jours fériés pour des communautés religieuses non reconnues;
- veut que tous les élèves, garçons et filles, suivent les cours obligatoires, notamment les leçons de sport et de natation;
- exige l'application sans réserve de l'interdiction des minarets approuvée par le peuple;
- demande que les citoyens suisses, qui ont participé à l'étranger à des activités terroristes ou djihadistes, soient sévèrement punis à leur retour en Suisse;

POSITIONS

L'UDC

- exige que les étrangers et doubles nationaux suisses qui, à partir de la Suisse, ont agi comme terroristes ou djihadistes, soient immédiatement privés de leur droit de séjour, voire déchés de la nationalité suisse, et expulsés;
- refuse la reconnaissance de communautés religieuses non occidentales en tant que corporations de droit public, de même que la formation par l'Etat du clergé de ces communautés religieuses.

AVANTAGES +

Les avantages que m'apporte cette politique:

- ✓ comme croyant, la liberté de pratiquer ma religion;
- ✓ comme parent, la certitude que mes enfants reçoivent à l'école les repères de la culture chrétienne et occidentale;
- ✓ comme enseignant, la certitude que tous les élèves suivent le même enseignement;
- ✓ comme citoyen, la protection contre la violence et contre des incitations publiques à la haine.